

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.114

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Philippe CUSSAC  
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Yannick PAVON  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé de compléter la délibération n° 18.155 du 20 décembre 2018 autorisant la collectivité à recourir au contrat d'apprentissage, en ouvrant la conclusion de contrats d'apprentissage à d'autres domaines que ceux prévus dans la délibération précitée.

Il est proposé que la collectivité puisse recourir au contrat d'apprentissage dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, sportif, environnement et développement durable, métiers liés à la maintenance des véhicules, à l'entretien et l'exploitation de la voirie et réseaux divers.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de compléter la délibération n° 18.155 du 20 décembre 2018 en ouvrant la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, sportif, environnement et développement durable, métiers liés à la maintenance des véhicules, à l'entretien et l'exploitation de la voirie et réseaux divers,
- d'inscrire, en fonction des contrats à conclure, les crédits correspondants au chapitre 012, article 6417,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 juin 2023

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC